

Séance du 30 juin 2022

L'an 2022, le 30 Juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge GIRARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
42	36	40
		Pour : 40
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme AUBE Annie, M. BAYOU Anthony, M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme BRULIN Corinne, M. CARLIERE Frédéric, Mme COZIC Bernadette, M. DELAMARE PASCAL, Mme DHERVILLEZ Pascale, M. DROGUET Jean-Pierre, M. DUBOCAGE Kevin, Mme DURECU ANNIE, M. FLEURY DAVID, M. GERON Michel, Mme GEULIN ISABELLE, M. GIRARD Serge, M. GOUPIL Gervais, Mme GUEROULT CLAIRE, M. JEZEQUEL David, Mme LAVILLE REVET GERALDINE, Mme LECARPENTIER VERONIQUE, Mme LELIEVRE Linda, M. LEROUX Christian, Mme LESAUVAGE HUGUETTE, M. LEVESQUE Jerome, M. MABIRE PASCAL, Mme MURARI BOZEC Marie-Claude, M. NIEPCERON HERVE, M. PAUMELLE René, M. QUESADA ANTONIO, M. RIVOALLAN PIERRE, M. ROSE Marc, Mme SCHUFT Emmanuelle, M. SOLINAS CHRISTIAN, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme VANIER Pascaline, M. VAUCHEL BENOIT

Date de la convocation
24 juin 2022

**Procuration(s) :**

M. BASILLE André donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, M. LEMESLE MICHEL donne pouvoir à M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme MAESEN LYDIE donne pouvoir à M. DUBOCAGE Kevin, M. MALO Jean-Claude donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, M. MOIZAN GERARD donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric, M. REMOND FRANCK donne pouvoir à M. MABIRE PASCAL

Date d'affichage
01 juillet 2022

**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

M. BASILLE André, M. LEMESLE MICHEL, Mme MAESEN LYDIE, M. MALO Jean-Claude, M. MOIZAN GERARD, M. REMOND FRANCK

Mr GIRARD Serge, Président, se retire du vote

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GOUPIL Gervais

01 juillet 2022
et publication du
01 juillet 2022

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021</b>
---

Mme Isabelle GEULIN expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Trésorier principal à la clôture de l'exercice.

Mme Isabelle GEULIN le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tocqueville-les-murs

Le président GIRARD Serge

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Min  
76110 GODERVILLE